

Educateur sportif
CARTE PROFESSIONNELLE



Nom : **LE HOANGAN**
Prénom : **Zacharie**
Nationalité : **Française**
Date de naissance : **12/10/1990**
Lieu de naissance :
MAISONS LAFFITTE (78)

N° de carte : **03817ED0113**



CARTE PROFESSIONNELLE D'EDUCATEUR SPORTIF

Carte délivrée au nom du ministre chargé des sports par :

Préfecture de l'Isère

Expire le : **16/02/2022**

Signature du titulaire

Qualifications et prérogatives d'exercice :
scannez le code ci-dessous ou rendez-vous
sur <http://leapublic.sports.gouv.fr>



N° de carte

03817ED0113

RF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

DIPLÔME D'ÉTAT

DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Spécialité Perfectionnement sportif

Mention Canyonisme

est attribué en application de l'arrêté de mention du 26/05/2010

à Monsieur Zacharie LE HOANGAN (Numéro NJS : NJS00073228M)

né(e) le 12/10/1990 à MAISONS-LAFFITE (Yvelines)

N° du diplôme DEARA160478


Signature du titulaire



RNCP niveau III – EQF niveau 5

A Clermont-Ferrand, le 09 décembre 2016

P/Le Directeur Régional et Départemental
de la jeunesse, des Sports et de la Cohésion
sociale Auvergne - Rhône-Alpes
L'Adjointe à la cheffe du pôle emploi.
Formations certifications



Joslane GAMET



**Attestation d'Assurance de
Responsabilité Civile Professionnelle**

Allianz IARD

dont le siège social est situé 87 rue de Richelieu 75113 PARIS CEDEX 02, certifie que :

LE SNAPEC, 14 rue de la République 38000 GRENOBLE

est titulaire d'un contrat groupe à adhésions facultatives n° 53 377 224 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de :

LE HOANGAN ZACHARIE, adhérent n° 391 du SNAPEC

Pour les moniteurs adhérents de la SNAPEC ET TITULAIRE DU OU DES DIPLOME (S) OU QUALIFICATION PERMETTANT L'ENSEIGNEMENT DE LA OU DES ACTIVITE (S) DESIGNE(S) CI DESSOUS ET CEUX CONFORMEMENT AUX ARTICLES L212-1 à L212-7 DU CODE DU SPORT du fait des activités :

Classe 3 : escalade sur structure artificielle et site sportif d'une longueur, accrobranche, randonnée pédestre, raquette à neige, VTT, cyclisme, slackline inférieur à 1,50 m, traineaux à chiens + escalade en terrain d'aventure et grande voie, via-ferrata, ski, snowboard, ski nordique, biathlon, canoë-kayak, rafting, hydrospeed, slackline supérieur à 1,50 m, luge gonflable (airboard), Tir à l'arc + canyoning, spéléologie, plongée sous-marine

Etant précisé que l'option IA Moniteur a été souscrite.

La présente attestation, valable pour la période du 14/04/2018 au 10/14/2018, ne peut engager la Compagnie ALLIANZ IARD en dehors des limites prévues au contrat.

Le présent document établi par le courtier MARSH SAS a pour objet d'attester l'existence du contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garanties opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances..)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie ALLIANZ IARD est réputée non écrite.

Fait à Paris, le 24/01/2018



Pour la Société, -

Conformément à l'Article L.112-3 du Code des Assurances,
la présente Attestation vaut présomption de garantie.